

## Règlement particulier du *Tournoi des Mousquetaires d'Herblay* Des 19-20 février 2022

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

### Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro(21.LIFB.95/TI.L./001) et sous le nom «15<sup>ème</sup> *tournoi des Mousquetaires*». Il se déroule les **19/20 Février 2022** au gymnase des BEAUREGARDS Chemin de la Croix de Bois - 95220 Herblay, 12 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Les Juges-Arbitre de la compétition est **Brigitte VINCENT et Harold GANCI**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitre sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 les règles sanitaires susceptibles de modifier les modalités d'accueil et de nombre de personnes présentes dans le gymnase seront adaptées en fonction des recommandations en vigueur émanant du gouvernement et de la FFBA.

### Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi *des Mousquetaires* est un tournoi *National* qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées aux classements NC à R5:  
**Série 4 de 0 à 3.99**  
**Série 3 de 4 à 15.99**  
**Série 2 de 16 à 63.99**  
**Série 1 de 64 à 1000**  
**L'organisation se réserve le droit de découper les séries ci-dessus afin d'équilibrer les tableaux en nombre de participants.**
- 2.3 Dans les tableaux de SH,SD,DH,DD,Dmx.  
*Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.*
- 2.4 *En cas d'affluence importante, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception dans Badnet. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner ou d'ajouter des tableaux (par exemple, en les regroupant dans la série supérieure)*
- 2.5 *Les tableaux ne seront ouverts, qu'avec un minimum 4 paires ou 4 joueurs inscrits.*
- 2.6 *Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation de trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.*
- 2.7 *Le simple se finira le samedi et les dmx en poules.*
- 2.8 *Les doubles se feront le dimanche ainsi que les phases finales des dmx*

### Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 22 janvier 2022, Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 6 Février 2022 Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 **Contact à privilégier : [tournoiherblaisienne@gmail.com](mailto:tournoiherblaisienne@gmail.com)**
- 3.4 **contacts par tableau ::**  
*Pour le SH Pierre 0628062933,*  
*pour le SD et pour le DD Philippe 0684427432,*  
*pour le DH Laurent 0621732743*  
*pour le Dmx Jean Philippe 0608763396.*

La prise en compte des inscriptions s'effectue **sur BADNET exclusivement, pas d'inscription par courrier ou par téléphone !**

- 3.5** Le paiement s'effectue sur place par chèque ou par virement IBAN FR48 3000 2062 4200 0007 9125 P26 code BIC CRLYFRPP(attention sans paiement disqualification).
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **16€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux**. 2 € par joueur sont reversés à FFBaD.
- 3.7 – En simple, le surclassement n'est pas autorisé.  
– En double, les paires seront inscrites dans la série du joueur le mieux classé **pas plus de 3 séries d'écart entre 2 joueurs** ( R5 D7 ok ; R5 D8 non) et dont le classement ne peut être 16 fois supérieur au joueur ayant, le petit classement de la série.
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 19h00.

## Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi des Mousquetaires doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire
- 4.4 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.**
- 4.5 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.**

## Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact badnet. Elles sont disponibles sur autres supports de communication (site internet : <https://www.lherblaisienne.fr>, <https://www.facebook.com/lherblaisienne.badminton/>). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est *les ARTENGO perfly 930 et mavis 600. Les volants seront fournis pour les finales*
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Le joueur non présent sur le terrain sera forfait.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté une fois au service et faute en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi des Mousquetaires requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 Toutes les informations relatives à ce tournoi seront consultables sur le site : [www.lherblaisienne.fr](http://www.lherblaisienne.fr)
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Toutes les récompenses seront remises au fur et à mesure en fonction de l'avancée du tournoi.